

Un seul objectif : Le partage des profits pour tous !

La 1^{ère} réunion de négociation du plan salarial 2022 a lieu aujourd'hui mardi 14 décembre 2021, afin de partager le bilan 2021 ainsi que les données économiques internes et externes. **FO** partagera ses propositions, et attendra surtout que l'entreprise propose une redistribution légitime à tous les salariés au vue de leurs engagements et des excellents résultats prévus cette année. Deux autres réunions sont prévues les 6 et 13 janvier 2022.

2021 : une année record !

Dans un contexte porté par une reprise économique importante malgré la crise des matières premières, par un chiffre d'affaires (CA) et des profits (EBITA) en très forte hausse, l'entreprise a montré sa capacité à rebondir sur la crise de 2020 notamment grâce à la mobilisation et l'engagement de tous les salariés !

Lors du dernier CSE Central, une analyse de l'expert de cette instance annonçait :

- Une croissance organique du chiffre d'affaires de +19% au 1^{er} semestre,
- Un chiffre d'affaires record au 3^e trimestre en croissance dans la plupart des activités (Commerce, Usines,...),
- Des carnets de commandes au plus haut, une marge commerciale en augmentation significative,
- Une projection fin 2021 de résultats jamais atteints au niveau du groupe comme de la France...

Tous les voyants sont au vert pour proposer une augmentation salariale significative afin d'assurer une redistribution équitable à tous les salariés.

Revendications **FO** pour 2022

Augmenter le pouvoir d'achat pour TOUS (OATAM + Ingénieurs et Cadres), récompenser les efforts de TOUS !

Augmentation Générale (AG)	2,5 %
Augmentation Individuelle (AI)	1,5 %
Budget AI égalité Femmes / Hommes	0,1 %

Ingénieurs & Cadres :

- Mise en place d'un Management Call « part groupe » positif pour tous, qui ne pénalise aucun salarié. **FO** dénonce d'ailleurs le maintien de la moyenne à 100% qui baisse la rémunération de certains salariés.
- Déploiement de la **prime télétravail** (équivalent aux vendeurs autonomes) de **10€ / jour** télétravaillé.

OATAM :

- Mise en place au 1^{er} trimestre 2022 d'une prime de continuité de service et d'engagement de **700€**.
- Plancher d'Augmentation Générale à **40€ brut / mois**.
- Revalorisation des grilles et barèmes Schneider (SMSE) au 01/01/2022.

Pour les équipiers :

- Revalorisation de **50 cts** de la prime « panier » au 01/01/2022.
- Revalorisation des primes de conditions de travail (équipe, astreinte...) de **10%** au 01/01/2022.

Intéressement et Participation :

- Suite à la Commission de suivi en septembre, la perspective d'intéressement semble être autour de 6%, liée directement à la crise des approvisionnements de matières premières qui pénalise fortement les indicateurs de la part locale, malgré les excellents résultats de l'entreprise et une augmentation record du chiffre d'affaires. Pour **FO**, il est important de demander un versement exceptionnel d'intéressement de **1%** supplémentaire qui représente entre 400 et 1200€ (entre 1 et 3 PASS), afin de partager les profits et récompenser l'engagement de tous les salariés qui ont contribué à ces très bons résultats.

Pour **FO, la Direction doit valoriser équitablement tous les salariés !**

